

ANNEXE I

AVIS DE MANŒUVRE

1. NOM ET NATURE DE L'ACTIVITÉ

Cette activité est une action de partenariat des Écoles Militaires de Draguignan (EMD) avec le 11^e RAMa au profit du GA et du GFSO. Sous la forme d'un exercice sol-air MISTRAL en terrain libre, elle utilisera une section équipée de matériels organiques, sans moyen aérien ni naval, sans artifice ni munitions d'exercice. Les activités sur les espaces protégés du type Natura 2000 seront, de plus, évitées.

2. CALENDRIER DE L'ACTIVITÉ

Cette activité se déroulera du 16 au 31 janvier 2025.

3. FORMATIONS PARTICIPANT À L'ACTIVITÉ

Les unités seront les suivantes : 11^e RAMa, Unité d'Appuis à la Formation (EMD), Cours Artillerie Sol-Air (EMD), Groupement d'application et Groupement de Formation des Sous-officiers (EMD).

4. LIEUX DE L'EXERCICE / PRÉFECTURES CONCERNÉES

Les départements sont le Var et les Alpes de Haute-Provence et leurs préfectures, préfecture du Var et préfecture des Alpes de Haute-Provence.

5. RESPONSABLES DE L'ACTIVITÉ

Le cours sol air des EMD est responsable de cette activité au travers des cadres suivants :

CEN Amélie Delhomme : 864 831 7406 / 04 83 08 7406

amelie.delhomme@intradef.gouv.fr;

CEN Johann Woimbée : 864 831 2380 / 04 83 08 2380 / 06 78 70 63 91

johann.woimbee@intradef.gouv.fr.

6. MOYENS ENGAGÉS

Les moyens prévisionnels sont les suivants :

- Effectif quotidien : 20/20/25 soit un total de 65 personnes.
- Véhicules : 10VL+13PL+06VAB soit un total de 29 véhicules.

7. ITINÉRAIRES UTILISÉS / COMMUNES CONCERNÉES

Trajets A/R pour la zone d'exercice :

Draguignan (83300) / Camp militaire de Canjuers / Vérignon (83630).

Itinéraires utilisés :

Ils recouvrent l'ensemble des axes routiers principaux, secondaires, communaux, ainsi que les chemins domaniaux et privés (en accord préalable avec le propriétaire en cours de manœuvre) reliant toutes les communes déclinées dans le paragraphe ci-dessous et inclus dans la limite tracée sur la carte de manœuvre dans le paragraphe 8.

Communes sur lesquelles se déroulera l'exercice :

- Préfecture du Var :

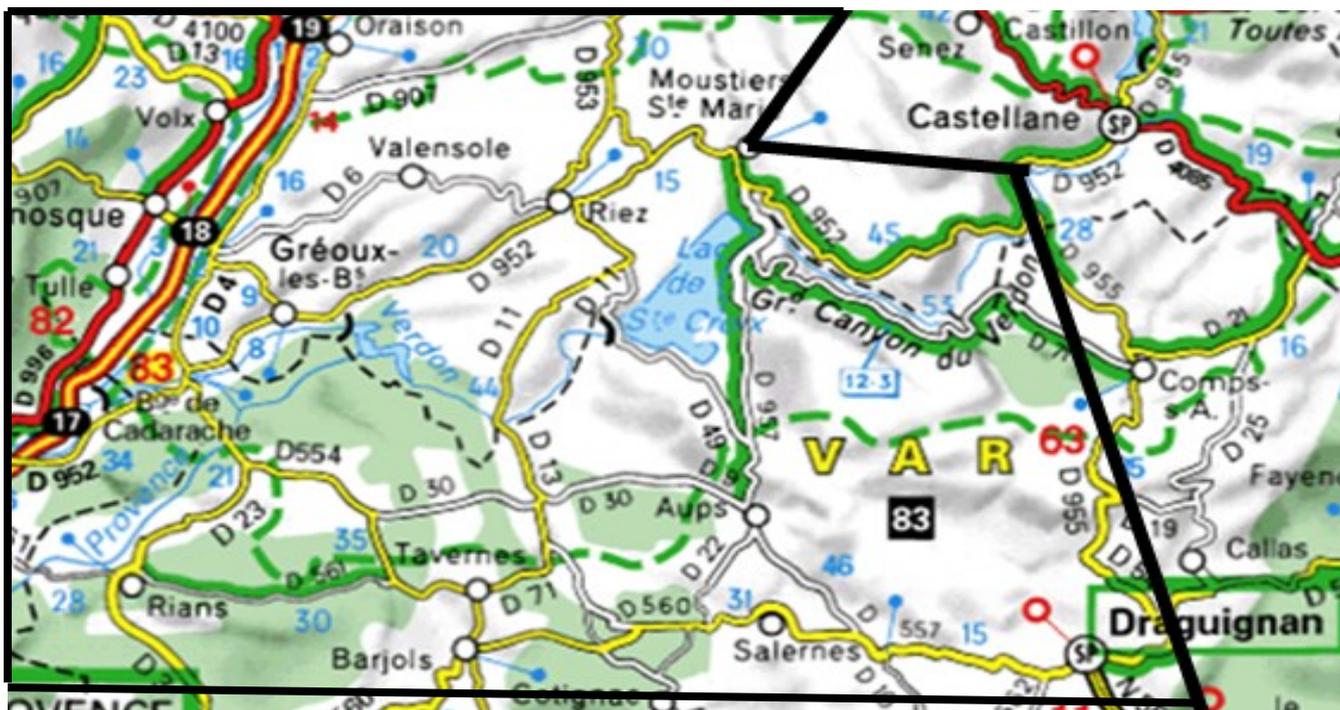
Ampus, Aups, Barjols, Besse-sur-Issole, Bras, Brignoles, Cabasse, Carcès, Chateauvert, Correns, Cotignac, Draguignan, Entrecasteaux, Flassans-sur-Issole, Forcalqueiret, Fox-Amphoux, Garéoult, Ginaservis, La-Celle, La Roquebrussanne, La Verdière, Le Cannet-des-Maures, Le Luc, Le Muy, Le

Thoronet, Le Val, Les Arcs, Lorgues, Montfort-sur-Argens, Montmeyan, Néoules, Ponteves, Régusse, Rians, Rocbaron, Salernes, Sillans-la-Cascade, Sainte Anastasie-sur-Issole, Saint Martin-de-Palières, Saint-Maximin-La-Ste-Baume, St-Pierre-de-Tourtour, Taradeau, Tavernes, Tournour, Tourves, Varages, Vérignon, Vidauban, Villecroze, Vins-sur-Caramy.

- Préfecture des Alpes de Haute-Provence :

Allemagne-en-Provence, Bauduen, Beaumont-de-Pertuis, Bras-D'asse, Corbières-en-Provence, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Manosque, Moustiers-Sainte-Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Julien, Saint-Julien-d'asse, Saint-Jurs, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin de-Bromes, Saint-Paul-lez-Durance, Sainte-Tulle, Valensole, Vinon-sur-Verdon.

8. ZONE DE MANŒUVRE



Délimitations :

Les coordonnées de la zone globale d'exercice sont les suivantes :

32 T LP 000/200, 32 T LP 000/400, 32 T KP 800/550, 32 T KP 800/700, 31 T GJ 350/700, 31 T GJ 200/600, 31 T GJ100/500, 31 T GJ200/200.

9. BIVOUACS ET GÎTES D'ÉTAPES

- Forêts domaniales de la zone de manœuvre (après reconnaissance), locaux communaux (après accord préalable de la commune) ;
- Camp militaire de Canjuers.

En fonction de l'avancée des exercices et selon les conditions sécuritaires du moment, les bivouacs (volume max un sous groupement) pourraient être implantés sur des terrains privés que les écoles ont l'habitude de fréquenter ou de circonstances. Les propriétaires seraient alors contactés par les équipes de reconnaissance et les emplacements ne seraient occupés qu'après leurs consentements.

10. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Des courriels seront envoyés aux mairies des communes concernées par la zone d'exercice, avec les dates de l'activité. Il sera demandé aux maires s'ils ont des réserves et/ou restrictions particulières à formuler.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- EMZD-MARSEILLE
- 11^e RAMa
- EMD/EA/DFA/GA
- EMD/EA/DFA/GFSO
- EMD/CFA/UAF/CDT

COPIES :

- DMD04
- DMD83
- EMD/EA/DFA/DSA.